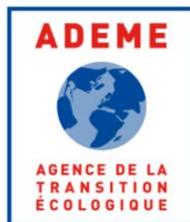


## Contrat de Transition Ecologique pour le territoire de Rodez agglomération

### Annexe 5 – Charte partenariale d'engagement





# CHARTRE D'ENGAGEMENT

## pour le territoire de Rodez agglomération

La présente charte est signée entre l'ensemble des partenaires, l'État, les collectivités, les entreprises et les associations, qui s'engagent dans la transition écologique du territoire, par le portage, la mise en œuvre et/ou le financement d'actions du contrat de transition écologique.

**« Le Contrat de transition écologique illustre la méthode souhaitée par le Gouvernement pour accompagner les collectivités : une co-construction avec les territoires qui font le pari d'une transition écologique génératrice d'activités économiques et d'opportunités sociales. »**

**Emmanuelle WARGON, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire**

La France s'engage résolument dans une dynamique de transition écologique. Cet engagement s'est exprimé dans son action internationale conduite, notamment, dans le cadre des accords de Paris consécutifs à la COP 21 et du « One Planet Summit » organisé en décembre 2017 et septembre 2018 par le Président de la République. Le « Plan climat », porté par le Ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, vise à traduire cet engagement à tous les échelons du territoire. Les contrats de transition écologique en constituent l'un des piliers.



Les contrats de transition écologique, signés pour une durée de trois à quatre ans, donnent le signal d'une dynamique de long terme, associant toutes les parties prenantes déterminées à apporter leur contribution : Etat, collectivités territoriales, acteurs économiques et de la société civile.

Les acteurs du territoire définissent collectivement les orientations stratégiques pour impulser et accompagner une transition écologique du territoire, dans le cadre d'une démarche globale, associant des objectifs environnementaux, économiques et sociaux, déclinés en actions opérationnelles, concrètes.

Energies renouvelables, économies d'énergie, nouvelles mobilités, développement et création de filières de formation professionnelle, reconversions industrielles, transformation des processus de production industriels et agricoles, alimentation bio ou en circuits courts et de proximité, restauration de milieux naturels, préservation des ressources en eau, économie circulaire, économie sociale et solidaire, biodiversité : tous les champs d'intervention susceptibles de faire émerger une transformation pérenne au service de la croissance verte peuvent intégrer la dynamique des contrats de transition écologique.

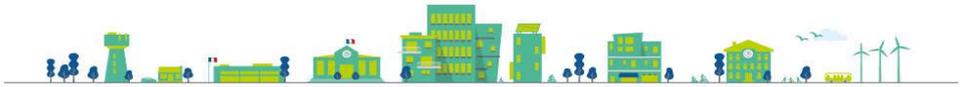


Le contrat de transition écologique fait l'objet d'une co-construction entre Etat et collectivités, en lien avec l'ensemble des acteurs en particulier les entreprises. Il comprend un programme d'actions avec des engagements précis établis entre partenaires, avec des objectifs de résultat qui font l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

Il revient aux collectivités concernées d'engager une réflexion, associant tous les acteurs du territoire, pour construire l'identité écologique et économique qui guidera leurs actions pour les années à venir. Les collectivités contractantes mobilisent l'expertise et l'ingénierie de leurs services pour l'élaboration et la mise en œuvre du CTE.

L'Etat, à travers une équipe nationale dédiée, ses directions d'administration centrale, ses services déconcentrés, ses établissements et opérateurs publics, accompagne cette démarche en mobilisant ses capacités d'expertise et d'ingénierie, en optimisant les processus d'instruction administrative et en facilitant l'accès aux financements.

Une attention est particulièrement portée aux partenariats avec les entreprises, invitées à porter ou participer aux projets du CTE, afin de contribuer à développer les compétences, les activités économiques et les emplois en lien avec la transition écologique.



La présente Charte, annexée au contrat de transition écologique, est signée entre l'État et l'EPCI Rodez agglomération, auxquels se joignent l'ensemble des organismes publics et privés partenaires des actions du CTE.

Fait à Rodez, le 05/05/2021

### Les signataires de la charte :

**Christian TEYSSERE**

Président du Rodez agglomération

**Valérie Michel-Moreaux**

Préfète de l'Aveyron

**Annabelle VIOLLET**

La Directrice régionale de la Caisse des  
dépôts - Banque des territoires

Et par délégation, le Directeur territorial  
Aveyron, Lot, Tarn

**Jean-Marc BOU**

**Arnaud LEROY**

Le Président de l'ADEME

Et par délégation, le Directeur Régional  
Délégué,

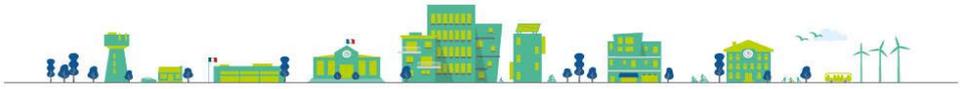
**Camille FABRE**

**Cyrille PORTALEZ**

Délégué régional Occitanie du CEREMA

**Michel ARTUS**

Président du comité de rivière Aveyron amont et  
du Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron



**Henri BONNAUD**

Président de l'Adasea d'Oc

**Stéphane BULTEL**

Directeur Général de Rodez Agglo Habitat

**Florence CAYLA**

Maire de Sébazac-Concourès

**Guillaume CHOISY**

Directeur Général de l'Agence de l'eau Adour-Garonne

**Jean COUDERC**

Président de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Aveyron

**Dominique COSTES**

Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aveyron

**Vincent DUNEZ**

Directeur général du Groupe Ruban bleu

**Patrick GAYRARD**

Maire de Druelle Balsac

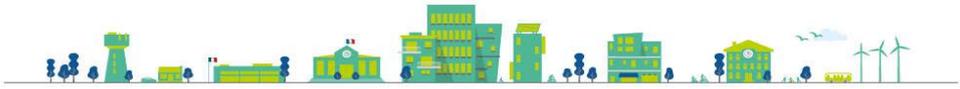
**Jean-Philippe KEROSLIAN**

Maire d'Onet-Le-Château  
Et par délégation, le 4<sup>ème</sup> adjoint

**Raymond BRALEY**

**Jean-Eudes Le Meignen**

Président du PETR Centre Ouest Aveyron



**François MAGNE**

Directeur Régional Action Logements Services

**Jacques MONTOYA**

Maire du Monastère

**Denis NEGRE**

Président de l'ASAC AI  
Et par délégation, la Directrice  
**Stéphanie SABARLY**

**Jean-Louis TARDIEU**

Président de la Régie de territoire PROGRESS

**Marie-Lise TICHIT**

Présidente du CPIE du Rouergue

**Danièle VERGONNIER**

Présidente du C.A.U.E de l'Aveyron

**Benoît VINEL**

Dirigeant associé de l'agence Aveyron ARTIFEX